



DANIEL SIMONNY E.I.R.L.
Commissaire aux comptes
membre de la Compagnie Régionale de Reims

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE
DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
12, Avenue Anatole France
10000 – TROYES**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

A l'assemblée générale des membres de l'Association COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'Association COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AUBE DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de mon rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les

entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans un contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L. 823.9 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2.2.1 de l'annexe sur les « dérogations », expose que les règles et méthodes comptables relatives à la cotisation statutaire versée par le Comité au siège de la Fédération.

La note 4 de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenue pour établir le compte de résultat par origine et destination (CROD) prévu à l'article 432-2 du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 et un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 défini à l'article 432-17 du même règlement.

Dans le cadre de mon appréciation des principes comptables suivis par votre Comité, j'ai vérifié que les modalités d'élaboration du CROD et du CER et notamment les règles relatives à la détermination des clés de répartition des charges indirectes, sont correctement décrites dans les notes accompagnant ces comptes et correspondent aux règles retenues sur l'exercice précédent ou, qu'à défaut, toutes modification de ces règles sont justifiées dans les notes annexes. Je me suis enfin assuré de la correcte mise en œuvre de ces modalités pour l'élaboration du CROD et du CER.

Les autres appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, notamment pour ce qui concerne :

- Les ressources du comité, particulièrement les dons ;
- Les subventions versées ;
- Les disponibilités et placements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérification du rapport du trésorier et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'autre observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

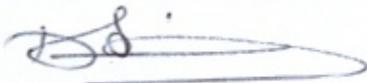
Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Troyes, le 29 mars 2021.

Daniel SIMONNY
Commissaire aux comptes



Daniel SIMONNY
Commissaire aux Comptes
39 rue Voltaire
10000 TROYES
Siret 382 476 125 00028
Tél. 06 89 07 88 78
Mail : daniel.simonny@laposte.net

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan : l'actif

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 514,16	3 814,70	699,46	250,12
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	2 576,00		2 576,00	2 576,00
TOTAL (I)	7 090,16	3 814,70	3 275,46	2 826,12
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres	8 247,34		8 247,34	23 414,46
Valeurs mobilières de placement	111 482,50		111 482,50	100 171,00
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	396 738,52		396 738,52	314 968,15
Charges constatées d'avance	775,54		775,54	746,22
TOTAL (II)	517 243,90		517 243,90	439 299,83
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	524 334,06	3 814,70	520 519,36	442 125,95

Bilan : le passif

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	94 688,49	94 688,49	
. Autres	328 433,24	200 300,00	128 133,24
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 254,49	128 133,24	-152 387,73
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	398 867,24	423 121,73	-24 254,49
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	477,00	327,00	150,00
TOTAL (III)	477,00	327,00	150,00
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 005,03	13 816,61	15 188,42
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	4 961,07	4 139,52	821,55
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	87 209,02	721,09	86 487,93
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	121 175,12	18 677,22	102 497,90
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	520 519,36	442 125,95	78 393,41
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Compte de résultat

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	14 648,00	16 202,00	-1 554,00
Ventes de biens et services			
Ventes de biens	2 677,76	866,50	1 811,26
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de services	11 865,80	12 866,96	-1 001,16
dont parrainages	852,50		852,50
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	28 371,63	26 640,24	1 731,39
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	143 675,86	184 966,51	-41 290,65
Mécénats	3 220,00		3 220,00
Legs, donations et assurances-vie	129 010,66		129 010,66
Contributions financières			
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		614,00	-614,00
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	214,90	36 623,42	-36 408,52
Total des produits d'exploitation (I)	333 684,61	278 779,63	54 904,98
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises	798,51	430,85	367,66
Variations stocks			
Autres achats et charges externes	95 845,94	86 832,93	9 013,01
Aides financières	214 039,79	36 138,48	177 901,31
Impôts, taxes et versements assimilés	729,45	229,58	499,87
Salaires et traitements	28 241,62	26 300,46	1 941,16
Charges sociales	6 793,41	4 593,49	2 199,92
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	256,66	253,63	3,03
Dotations aux provisions	150,00		150,00
Reports en fonds dédiés			
Autres charges	13 453,79	10 500,94	2 952,85
Total des charges d'exploitation (II)	360 309,17	165 280,36	195 028,81
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-26 624,56	113 499,27	-140 123,83
Produits financiers			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés	2 753,45	1 447,05	1 306,40
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			
Total des produits financiers (III)	2 753,45	1 447,05	1 306,40
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements			
Total des charges financières (IV)			
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	2 753,45	1 447,05	1 306,40

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
	Total	Total	Variation
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-23 871,11	114 946,32	-138 817,43
Produits exceptionnels			
Sur opérations de gestion	152,62	15 264,49	-15 111,87
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnels (V)	152,62	15 264,49	-15 111,87
Charges exceptionnelles			
Sur opérations de gestion		1 924,57	-1 924,57
Sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions			
Total des charges exceptionnelles (VI)		1 924,57	-1 924,57
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	152,62	13 339,92	-13 187,30
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les sociétés (VIII)	536,00	153,00	383,00
Total des produits (I + III + IV)	336 590,68	295 491,17	41 099,51
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	360 845,17	167 357,93	193 487,24
EXCEDENT OU DEFICIT	-24 254,49	128 133,24	-152 387,73
Evaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
. Dons en nature		82 346,92	-82 346,92
. Prestations en nature		3 799,40	-3 799,40
. Bénévolats			
Total		86 146,32	-86 146,32
Charges			
. Secours en nature			
. Mise à disposition gratuite de biens et services		3 799,40	-3 799,40
. Prestations		82 346,92	-15 021,97
. Personnel bénévole	67 324,95		
Total	67 324,95	86 146,32	-18 821,37



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2020

A handwritten signature in blue ink, consisting of a single, stylized, vertical stroke that loops at the top and ends in a small hook.

TABLE DES MATIERES

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	20
1.1 OBJET SOCIAL	20
1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES	20
1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE	21
2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	22
2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX	22
2.1.1 Préambule	22
2.1.2 Cadre légal de référence	22
2.1.3 Changement de méthode comptable.....	22
2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06	22
2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan	23
2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat	23
2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels	24
2.2 DÉROGATIONS	24
2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux	24
3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	25
3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF	25
3.1.1 Principes généraux	25
3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)	25
3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »	25
3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé	26
3.1.4 Méthode et durées d'amortissements.....	26
3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières.....	26
3.1.1 Etat des échéances des créances	27
3.1.2 Tableaux des dépréciations	27
3.1.3 Disponibilités	27
3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan	28
3.1.5 Charges constatées d'avance.....	28
3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF	29
3.2.1 Tableau de variation des fonds propres.....	29
3.2.2 Fonds dédiés	30
3.2.3 Provisions pour risques et charges	31
3.2.3.1 Tableau de variation	31
3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés	31
3.2.4 Dettes	31
3.2.4.1 Etat des échéances	31
3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales	31
3.2.5 Charges à payer par postes du bilan	32

4.	<i>INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT</i>	33
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	33
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	34
4.2.1	Produits liés à la générosité du public.....	34
4.2.1.1	Cotisations sans contrepartie.....	34
4.2.1.2	Dons manuels 34	
4.2.1.3	Mécénat 34	
4.2.1.4	Autres produits liés à la générosité du public.....	34
4.2.2	Produits non liés à la générosité du public	35
4.2.2.1	Parrainage des entreprises.....	35
4.2.2.2	Contributions financières sans contrepartie.....	35
4.2.2.3	Autres produits non liés à la générosité du public.....	35
4.2.3	Subventions et autres concours publics.....	35
4.2.4	Reprises sur provisions et dépréciations	36
4.2.5	Utilisation des fonds dédiés	36
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	36
4.3.1	Modalités de répartition des charges.....	36
4.3.2	Missions sociales.....	37
4.3.3	Frais de recherche de fonds.....	37
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public.....	37
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources.....	37
4.3.4	Frais de fonctionnement.....	38
4.3.5	Dotations aux provisions et dépréciations	38
4.3.6	Reports en fonds dédiés de l'exercice	38
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	38
4.4.1	Principes généraux	38
4.4.2	Principes de valorisation	39
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD.....	40
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	41
4.6.1	Honoraires des commissaires-aux-comptes.....	41
4.6.2	Charges et produits exceptionnels	41
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	42
4.7.1	Compte d'Emploi des Ressources (CER)	42
4.7.2	Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public.....	44
4.7.3	Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public	44
4.7.4	Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.....	44
5.	<i>AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE</i>	45
5.1	AUTRES INFORMATIONS	45
5.1.1	Informations relatives aux bénévoles.....	45
5.1.2	Informations relatives au personnel salarié	45
5.1.3	Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice	46
5.1.4	Certification du nombre d'adhérents	46

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

Le comité départementale de l'aube de la ligue contre le cancer fait partie des 103 comités membres de la ligue nationale contre le cancer

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;

- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

- Impacts de la crise COVID 19

Suite aux recommandations gouvernementales relatives à la pandémie du COVID 19 déclarée le 20/01/2020, et afin de limiter les risques de transmission et de propagation, la Direction de l'Association a décidé de suspendre ses activités et de fermer ses établissements recevant du public à compter du 17 mars et jusqu'au 15 mai 2020. La continuité d'exploitation n'est pas remise en question pour le Comité par cet événement. Au cas où des difficultés financières apparaîtraient, des dispositions d'aides par le siège pour maintenir la continuité d'exploitation ont d'ores et déjà été prises au sein de la Ligue.

Le comité a organisé le télétravail pour les salariés pour permettre le maintien du fonctionnement de la structure et n'a pas eu recours au chômage partiel. Beaucoup de manifestations ont été annulées reportées. Les actions qui ont pu être réalisées ont été réalisées en fonction des contraintes sanitaires en vigueur.

Cette crise ne génère pas d'incertitude majeure sur la continuité d'exploitation de la structure.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2020 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.1.3 Changement de méthode comptable

2.1.3.1 Première application du règlement ANC n°2018-06

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode affecte la présentation des comptes sur les points suivants :

- **Modification du plan comptable :**
 - Les comptes de capitaux (classe 1) :
 - Disparition de la notion de fonds associatifs, au profit de celle de fonds propres ;
 - Aux trois comptes de fonds dédiés de « racine 19 », s'ajoutent les fonds reportés liés aux legs ou donations.
 - Les comptes d'immobilisations (classe 2) : Trois nouvelles rubriques apparaissent :
 - Donation temporaire d'usufruit ;
 - Biens et créances reçus par legs ou donations destinés à être cédés ;
 - Prêts aux partenaires intragroupe.
 - Les comptes de tiers (classe 4) :
 - L'intitulé du compte 41 devient « Clients, adhérents, usagers et comptes rattachés » ;
 - Création de deux nouveaux comptes pour les tiers qui concernent les créances et les dettes reçues par legs ou donations et le défraiement des bénévoles.
 - Les comptes de charges (classe 6) : Le nouveau règlement ajoute un certain nombre de comptes qui doivent permettre aux associations de comptabiliser les charges qu'elles supportent en raison des dons et legs qui leur sont octroyés.
 - Les comptes de produits (classe 7) : De nouveaux comptes de produits ont été créés afin d'enregistrer les opérations de parrainage, mécénat et abandons de frais de bénévoles.

- **Traitement des fonds dédiés :**

- Le nouveau règlement comptable précise que seulement trois catégories de ressources peuvent être inscrites en fonds dédiés :
 - Les subventions d'exploitation publiques ;
 - Les ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie ;
 - Les contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Lorsque les produits issus de ces trois types de ressources ont un caractère certain, ils sont enregistrés en produits, par la contrepartie d'un compte de tiers ou d'un compte de trésorerie.
- À la clôture de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « 689 – Reports en fonds dédiés » par la contrepartie d'un compte de passif « 19 – Fonds dédiés ».
- Au cours des exercices suivants, les sommes inscrites en compte « 19 - Fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « 789 - Utilisations de fonds dédiés ».

- **Traitement des abandons de frais engagés par les bénévoles :**

- Les frais engagés par les bénévoles de l'association et auxquels ils renoncent au profit de l'entité sont comptabilisés :
 - Dans un premier temps, en charges en contrepartie d'une dette vis-à-vis du bénévole ;
 - Puis dans un compte de produit spécifique « 75412 – Abandons de frais par les bénévoles » en contrepartie du compte de tiers des bénévoles, annulant ainsi la dette de l'entité à l'égard du bénévole (PCG art.141-4).
- En effet, les abandons de frais kilométriques par les bénévoles ne doivent plus être enregistrés en contributions volontaires par nature afin que ces derniers puissent bénéficier de la réduction d'impôt correspondante prévue à l'article 200 du CGI.

2.1.3.2 Impact sur la présentation des comptes de bilan

Il n'y a pas eu d'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice.

2.1.3.3 Impact sur la présentation du compte de résultat

Dans le nouveau règlement, le résultat est décomposé en trois agrégats : le résultat d'exploitation, le résultat financier et le résultat exceptionnel.

- D'une manière générale, les **produits d'exploitation** sont distingués selon leur nature et leur financeur. On notera notamment :
 - L'identification des ressources de bienfaisance (dons, libéralités, mécénats) anciennement regroupées dans la rubrique « autres produits d'exploitation » ;
 - Les legs comptabilisés dans les comités non RUP-MUP devraient être comptabilisés en quote part de générosité reversée du siège, ils sont intégrés dans une mesure de simplification en legs et ne sont pas soumis à fiscalisation.
 - La présence des ventes de biens et de services, dont notamment le parrainage et les ventes de dons en nature ;
 - L'identification, dans les contributions financières reçues, des ressources provenant d'autres entités visées par le règlement. Il s'agit par exemple des aides reçues de la part du siège de la Ligue envers ses membres.
- La variation des **fonds dédiés** est présentée en produits (reprise) et en charges (dotation), et ce avant le résultat d'exploitation, permettant ainsi une meilleure lecture de ce dernier. Auparavant, les mouvements liés aux fonds dédiés étaient présentés en bas du compte de résultat.

- Les **charges** sont présentées par nature. Seul poste nouveau dans le règlement, le montant des aides financières octroyées par l'entité à d'autres associations, ou bien à des bénéficiaires conformément à son objet social.

2.1.4 Nouvelle présentation de l'annexe des comptes annuels

L'association faisant appel public à la générosité devait auparavant inclure dans l'annexe un compte d'emploi annuel des ressources (CER) collectées auprès du public, qui précisait notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Selon le nouveau règlement, l'annexe doit dorénavant comporter les états suivants (PCG art. 432-1) :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) ;
- De manière facultative une réconciliation entre le compte de résultat et le compte de résultat par origine et destination, ainsi qu'entre les contributions volontaires en nature du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination ;
- Un compte d'emploi des ressources (CER) orienté uniquement sur les collectes auprès du public, cette notion est également étendue avec le nouveau règlement puisqu'elle inclut les cotisations des membres, les dons des particuliers, les legs et donations, les dons des partenaires et des entreprises (sous le terme mécénat) ;
- Un tableau de variation des fonds propres spécifique ;
- Un tableau de suivi des subventions publiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 808	706		4 514
Immobilisations financières				
Total	3 808	706	0	4 514

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	706	0
→ Ordinateur Portable	706	
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	706	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	3 558	257		3 815
Amort.Immobilisations financières				
Total	3 558	257	0	3 815

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 576			2 576
Total	2 576	0	0	2 576

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés		0	
→ Autres Créances	8 247	8 247	
→ Créances reçues par legs ou donations		0	
→ Charges constatées d'avance	776	776	
Total	9 023	9 023	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice 01/01/2020	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles		NEANT		
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2020	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	157 524	
Livrets et comptes épargne	103 441	379
Comptes à terme	135 523	1 922
Total	396 488	2 301

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	111 483	111 483			453
Total	111 483	111 483	0	0	453

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→ Avoir à recevoir	303	
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Dons à recevoir reversé par la ligue Nationale	7 945	5 358
→ Legs à recevoir reversé par la Ligue Nationale		18 057
→		
→		
Disponibilités		
Total	8 247	23 414

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Assurances	775,54	746
...		
...		
...		
...		
Total	776	746

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2020		Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2020	
	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public
Fonds propres sans droit de reprise										
→ Fonds statutaires										
→ Fonds de réserve générale										
→ Fonds de réserve missions sociales										
→ Legs et donations avec contrepartie										
Fonds propres avec droit de reprise										
Écarts de réévaluation										
Réserves	294 988		128 133	128 133	128 133					423 122
Report à nouveau										
Excédent ou déficit de l'exercice										
Subventions d'investissement										
Provisions réglementées										
Total	294 988		128 133	128 133	128 133	0	0	0	0	423 122

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (689)	Report en fonds dédiés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :						
→ ...		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...			NEANT			
→ ...						
→ ...						
Ressources liées à la Générosité du Public :						
→ Dons à détailler ...		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Dons"		0	0	0	0	0
→ Legs à détailler...						
→ ...						
→ ...						
→ ...						
Sous-Total "Legs"		0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes		0	0	0	0	0
→ ...						
→ ...						
Total		0	0	0	0	0

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	327	150		477
→				
Total	327	150	0	477

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 005	29 005		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	4 961	4 961		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	87 209	87 209		
Produits constatés d'avance		0		
Total	121 175	121 175	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes fiscales :	965	383
→ Impôt sur les sociétés	536	153
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes	429	230
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	3 996	3 757
→ Urssaf/ Pôle emploi	957	1 139
→ Caisse de retraite	219	534
→ Caisse de prévoyance	259	
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 040	1 654
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	520	430
→ Prélèvement à la source		
Total	4 961	4 140

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2020	EXERCICE 2019
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	21 396	11 509
→ FNP - Honoraires Experts comptable et CAC	3 629	3 435
→ FNP - Factures LNCC	17 767	8 074
...		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0	0
...		
...		
Dettes des legs et donations :	0	0
...		
Autres dettes :	87 209	721
Financement de la recherche	86 809	
Aide aux malades	400	721
Total	108 605	12 230

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

L'article 611-2 au règlement comptable confirme l'absence d'obligation d'établir la colonne N-1 du CROD et du CER dans le cadre de la première application du règlement comptable entré en vigueur au 1er janvier 2020.

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

EMPLOIS	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION		
1. MISSIONS SOCIALES	244 929,88	240 487,79
1.1 Réalisées en France	244 929,88	240 487,79
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme	43 372,81	39 106,72
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France	201 557,07	201 381,07
1.2 Réalisées à l'étranger		
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme		
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	63 040,47	56 546,22
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	63 040,47	56 546,22
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	52 188,82	46 883,06
3.1 Frais d'information et de communication	15 388,66	12 832,55
3.2 Frais de fonctionnement	36 543,50	33 793,85
3.3 Autres charges	256,66	256,66
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	150,00	150,00
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	536,00	
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
TOTAL CHARGES	360 845,17	344 067,07
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-24 254,49	

RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE		
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-306 086,27	-306 086,27
1.1 Cotisations sans contrepartie	-14 648,00	-14 648,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-275 906,52	-275 906,52
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-15 531,75	-15 531,75
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-2 132,78	
2.1 Cotisations avec contrepartie		
2.2 Parrainage des entreprises	-852,50	
2.3 Contributions financières sans contrepartie		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-1 280,28	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-28 371,63	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS		
TOTAL	-336 590,68	-306 999,03

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association. Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ ...		
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ Produits financiers	2 753	1 447
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	2 753	1 447

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :	NEANT	
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	0	0

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	NEANT	
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	NEANT	
Total	0	0

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie selon la répartition ci-dessous et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration.

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	30%	20%	50%	100%
Electricité et eau	30%	20%	50%	100%
Fourniture de bureau		25%	75%	
Téléphone			100%	100%
Affranchissement		50%	50%	100%
Taxes habitations et impôts	30%	20%	50%	100%

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Actions pour les malades	47 463	26 336
Actions d'information, de prévention et de dépistage	3 165	5 294
Actions de formation		
Actions de recherche	185 557	23 354
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	62 502	45 800
Frais de fonctionnement (dont communication)	62 008	66 573
Total	360 695	167 358

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2020	2019
Actions pour les malades	31 463	26 336
Actions d'information, prévention, dépistage	3 165	5 294
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	34 628	31 630
Versement à d'autres organismes	2020	2019
Actions pour les malades	16 000	
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche	185 557	23 354
Actions autres		
Total	201 557	23 354

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2020	2019
Frais d'information et de communication	15 389	19 642
Frais de gestion	46 363	44 035
Charges financières		719
Dotations aux amortissements	257	254
Charges exceptionnelles		1 925
...		
...		
Total	62 008	66 573

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2020	Exercice 2019
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation	NEANT	
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	#VALEUR!	0

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;

- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2020	2019
Bénévolat Prestation Autres (à préciser)	SMIC x 1,5 Tarif négocié	67 325	82 347
Total		67 325	82 347

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	630				198		-29				799
Variation de stock	14 397				51 748		29 701				0
Autres achats et charges externes	12 483										95 846
Aides financières	176				189		365				729
Impôts, taxes et versement assimilés	5 601	201 557			8 357		14 284				214 040
Salaires et traitements	1 341				2 011		3 441				28 242
Charges sociales							257	150			6 783
Dotations aux amortissements et dépréciations											407
Dotations aux provisions											0
Report en fonds dédiés											0
Autres charges	8 745				538		4 171				13 454
Charges financières											0
Charges exceptionnelles											0
Participations des salariés aux résultats											0
Impôt sur les bénéfices									536		536
TOTAL	43 373	201 557	0	0	63 040	0	52 189	150	536	0	360 845

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées à l'étranger				
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services	24 237		20 870	22 217	67 324
Personnel bénévole					
TOTAL	24 237	0	20 870	22 217	67 324

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2020
Contrôle légal des comptes Autres missions	2 700
Total	2 700

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2020
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	NEANT
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

 010 - COMITÉ DE L'AUBE		Décembre 2020
Détails	RESSOURCES PAR ORIGINE CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-306 086,27
1.1 Cotisations sans contrepartie		-14 648,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-275 906,52
Dons manuels non affectés		-139 806,34
Dons manuels affectés		-3 869,52
Legs, donations et assurances-vie non affectés		-107 413,70
Legs et autres libéralités affectés		-21 596,96
Mécénat		-3 220,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-15 531,75
Manifestations		-11 954,85
Ventes (dont abonnement à vivre)		-640,00
Prestations et autres ventes		
Activités de récupération		
Charges et Produits exceptionnels		
Droits d'auteurs		
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-183,45
Autres produits affectés		
Produits financiers		-2 753,45
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières		
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège		
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP		
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés		
TOTAL DES RESSOURCES		-306 086,27
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-37 980,80
TOTAL		-344 067,07
Ressources reportées liées a la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		420 295,61
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public		-37 980,80
Investissements et désinvestissements nets liés a la GP		-529,34
Ressources reportées liées a la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		381 785,47
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-67 324,95
Bénévolat		-67 324,95
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL		-67 324,95

Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES		240 487,79
<i>1.1 Réalisées en France</i>		<i>240 487,79</i>
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>39 106,72</i>
Actions en direction des malades, des proches et étbs de santé		28 400,88
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		3 844,41
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionne		134,54
Actions de société et politique de santé		538,15
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		6 188,74
Actions de création-subvention-administration d'établissement		
Autres actions		
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>201 381,07</i>
Actions en direction des malades, des proches et ebts de santé		15 824,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionne		
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		185 557,07
<i>Programmes nationaux</i>		<i>96 748,05</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>88 809,02</i>
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>		
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		56 546,22
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		<i>56 546,22</i>
Frais d'appel de dons		28 224,97
Frais d'appel des legs		
Frais traitements des dons		7 518,42
Frais de traitements des legs		
Frais de campagne pour des dons en nature		
Achats pour manifestations et reventes		20 802,83
Activités de récupérations		
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>		
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		46 883,06
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		<i>12 832,55</i>
Frais d'information et de communication externe		12 832,55
Frais d'information et de communication interne		
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		<i>33 793,85</i>
Frais de gestion		29 143,54
Formation administrative		245,83
Impôts et taxes		233,81
Cotisation statutaire 10%		4 170,67
<i>3.3 Autres charges</i>		<i>256,66</i>
Charges financières		
Dotations aux amortissements		256,66
Charges exceptionnelles		
TOTAL DES EMPLOIS		343 917,07
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		150,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL		344 067,07

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des Immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017	1 pc toshiba	761			761	761	761
2018							
2019							
2020	1 PC	706			706	7	7
Total		1 467	0	0	1 467	767	767

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayants financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

4.7.4 Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice

Le conseil d'administration du 29 mars 2021 valide le stock d'ouverture de la générosité du public au 01/01/2020, selon le calcul ci-dessous.

Ce stock de ne correspond pas à l'ancien stock de votre CER T7 de 2019 ; il correspond au besoin de fonds de roulement.

Il est repris en stock de départ du nouveau format du CER de la façon suivante :

Le montant des fonds associatifs auquel il convient de rajouter l'emprunt net, auquel il convient de retirer les immobilisations nettes, afin d'obtenir le stock de générosité du public au 01/01/2020.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 AUTRES INFORMATIONS

5.1.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	5	2 330	1,42	35 474
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	1	492	0,30	7 491
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	3	1 600	0,97	24 360
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	9	4 422	2,69	67 325

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=15,22 € (nombre heure équivalent temps plein x 15,22 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.1.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié	1	1 996	1
Personnel mis à disposition CES et/ou autres....			
Total	1	1 996	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.1.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Note de frais	27
6256 - Missions	Note de fraus	28
...	...	
...	...	
...	...	
Total		55

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.1.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 1 831 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

